

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DEVE 153** Subvention (3 000 euros) à l'association Ateliers Villes pour l'organisation d'animations pédagogiques sur le quartier de la Porte Montmartre (18<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Ateliers Villes (3 000 euros) pour l'organisation d'animations pédagogiques sur le thème de la biodiversité et de l'écologie urbaine en faveur d'enfants du quartier de la Porte Montmartre (18<sup>ème</sup>) ;

Vu le Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Ateliers Villes domiciliée 181 avenue de France 75013 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.